



Subject: ACCO Brands Anti-Bribery and Anti-Corruption Policy	Effective: June 30, 2011
Policy Owner: Vice President, Associate General Counsel - Global Compliance and Litigation	Updated: June 5, 2017
Approved By: Senior Vice President, General Counsel, and Corporate Secretary	Page 1 of 6

Politique anti-pot-de-vin et anti-corruption d'ACCO Brands

ACCO Brands s'engage à exercer ses activités de manière éthique, honnête et conforme à toutes les lois en vigueur. Cela comprend l'interdiction des pots-de-vin et de la corruption.

Politique

ACCO Brands, y compris ses employés, dirigeants, administrateurs, ainsi que ses agents tiers et partenaires commerciaux agissant pour le compte ou à l'intention de la Société, n'offrent ni n'acceptent de pots-de-vin ou de dessous-de-table sous quelque forme que ce soit. Nous ne tolérons pas la corruption dans le cadre de nos relations commerciales avec le gouvernement ou une partie privée.

La corruption nuit au respect de la règle de droit, crée une concurrence déloyale, ralentit le développement économique, nuit à l'innovation et contribue à l'instabilité gouvernementale et sociale.

Pour ACCO Brands, l'implication dans la corruption ou les pots-de-vin peut entraîner une détérioration durable de nos marques et de notre réputation, une perte de confiance des consommateurs et des actionnaires, et des produits de moindre qualité. Les violations des lois anti-corruption peuvent entraîner des amendes et des pénalités de millions de dollars, plus une peine d'emprisonnement pour les participants.

Conformité obligatoire

Cette politique donne des directives pour gérer les situations de pots-de-vin et de corruption. Son objectif est de s'assurer que tous les employés d'ACCO Brands, dirigeants, administrateurs, ainsi que tous les agents tiers et partenaires commerciaux travaillant pour le compte d'ACCO Brands comprennent et respectent la politique d'ACCO Brands contre les pots-de-vin et la corruption et les lois applicables.

La conformité à cette politique ainsi qu'aux lois américaines et internationales anti-corruption est obligatoire. Le manquement à cette obligation peut se solder par des mesures disciplinaires allant jusqu'à la perte d'emploi ou la rupture de votre relation commerciale avec ACCO Brands.

De même, si vous avez des informations selon lesquelles cette Politique n'a pas été respectée ou si vous êtes invité à payer ou à recevoir un pot-de-vin ou à violer cette Politique, vous avez **L'OBLIGATION** de signaler immédiatement le problème au Département de Conformité Globale ACCO Brands à l'adresse GlobalCompliance@acco.com, au Département juridique, au Département des ressources humaines, à votre responsable ou à MySafeWorkplace. MySafeWorkplace est sécurisé, anonyme et confidentiel.

Comme décrit dans le Code de conduite et d'éthique professionnelle d'ACCO Brands, ACCO Brands a une politique stricte d'absence de représailles pour protéger quiconque ayant de bonne foi rapporté des soupçons de mauvaise conduite, y compris les soupçons de pots-de-vin ou de corruption.

Dons, repas et divertissement

En vertu de diverses lois anti-corruption, il est illégal de fournir une somme d'argent ou toute autre chose de valeur (comme des cadeaux, repas, stages, emplois, voyages, dons, parrainages, contributions politiques ou divertissement) aux particuliers afin d'obtenir ou de conserver des affaires ou pour garantir un avantage inapproprié. Ces lois n'interdisent pas les dons commerciaux, les repas, les voyages et les divertissements raisonnables. Cependant, il est important de suivre les règles suivantes :

- **Aucune influence inappropriée ou traitement de faveur** : Ne jamais donner ou recevoir une chose de valeur pour influencer une décision ou obtenir un traitement de faveur
- **Aucun repas ou cadeaux extravagants** : Contentez-vous de repas ou cadeaux raisonnables - les cadeaux promotionnels avec le nom ou le logo d'ACCO Brands sont les meilleurs
- **Aucune espèce** : Les espèces ou équivalents (tels que les chèques-cadeaux, les chèques ou les cartes-cadeaux plus élevées que la valeur nominale) ne représentent jamais des cadeaux commerciaux acceptables
- **Peu fréquent** : Les cadeaux fréquents, même si peu coûteux, offerts à la même personne, ne sont pas appropriés
- **Transparence** : Le don doit être donné ouvertement et dans les circonstances appropriées - pas secrètement ou par l'intermédiaire d'un tiers
- **Comprendre les lois locales** : Examinez les lois locales d'un pays avant de donner ou de recevoir un cadeau pour mieux assurer la conformité
- **Comprendre les exigences du client** : Certains clients ont une politique de tolérance zéro pour les cadeaux, veuillez donc vérifier les directives d'un client avant de donner ou de recevoir des cadeaux
- **Règles spécifiques pour les représentants du gouvernement** : Si vous êtes un tiers indépendant travaillant pour le compte d'ACCO Brands, contactez les services juridiques ou les services de conformité de votre entreprise, avant de donner un cadeau à un représentant du gouvernement afin d'assurer sa conformité à la loi

Faire face aux agents tiers et aux partenaires commerciaux

ACCO Brands réalise des affaires dans le monde entier avec de nombreux agents tiers et partenaires commerciaux, y compris des fournisseurs, entrepreneurs, consultants, vendeurs et coentrepreneurs. En vertu des lois anti-corruption, ACCO Brands ne peut être tenu responsable des actions de ces tiers s'ils offrent ou donnent quelque chose de valeur au profit des activités d'ACCO Brands.

Pour atténuer le risque qu'un agent tiers ou un partenaire commercial s'engage dans une conduite inappropriée au nom d'ACCO Brands, la Société a mis en œuvre des procédures de vigilance pour certains partenaires commerciaux potentiels. Les procédures garantissent que la Société procède à un examen approprié des antécédents d'un tiers avant d'entrer dans une relation commerciale. Vous devez soutenir le processus et demander une diligence raisonnable avant d'engager des tiers à risque plus élevé pour la première fois ou lors du renouvellement d'un contrat avec ces tiers. Les tiers à risque élevé sont définis dans les

« Procédures de diligence raisonnable de tiers » qui sont disponibles sur le site Global Compliance SharePoint à l'adresse suivante : <https://accobrandsharepoint.com/sites/Corporate/Dept/GC/SitePages/Home.aspx>.

Lors de l'interaction avec des agents tiers et des partenaires commerciaux, les employés d'ACCO Brands sont censés communiquer clairement l'approche de tolérance zéro d'ACCO Brands en matière de pot-de-vin et de corruption. Les agents tiers et partenaires commerciaux d'ACCO Brands sont censés comprendre et se conformer à cette politique et à toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption. De même, nos agents tiers et nos partenaires commerciaux ont l'obligation de veiller à ce que leurs sous-traitants comprennent et se conforment à cette politique et à toutes les lois applicables en matière de lutte contre la corruption.

Lorsque vous traitez avec des tiers et des sous-traitants, soyez à l'affût de ces drapeaux rouges qui pourraient indiquer un pot-de-vin ou une conduite inappropriée :

- Le tiers fait l'objet de rumeurs ou souffre d'une réputation selon lesquelles il offre ou accepte des pots-de-vin
- Le tiers fournit des détails minimaux sur les factures ou les remboursements de frais, ou demande des paiements forfaitaires
- Le tiers exige des commissions ou des paiements à l'avance, ou d'un montant déraisonnablement élevé
- Le tiers exige que les paiements soient effectués par l'intermédiaire d'un tiers ou d'un autre pays
- Le tiers exige un paiement en espèces
- Le tiers a une relation familiale avec un représentant du gouvernement ou prétend avoir une « relation spéciale » avec une entité officielle ou gouvernementale particulière
- Un représentant du gouvernement insiste pour qu'ACCO Brands utilise un consultant particulier ou quelqu'un offrant peu ou pas de valeur ajoutée évidente
- Le tiers n'a pas ou peu d'expérience dans la fourniture du service pour lequel il est embauché
- Le tiers n'est pas dûment enregistré ou immatriculé pour faire des affaires

Si vous constatez l'un de ces drapeaux rouges, veuillez signaler ces informations au Département de Conformité Globale d'ACCO Brands à l'adresse GlobalCompliance@acco.com, au Département juridique, au Département des ressources humaines, à votre responsable ou à MySafeWorkplace.

Paiements de facilitation

Les paiements de facilitation - également appelés paiements pour « huiler les rouages » ou paiements de service accéléré - ne sont pas admissibles et sont strictement interdits par ACCO Brands. Certaines exceptions peuvent s'imposer dans des circonstances limitées (par exemple, une menace imminente pour la santé ou la sécurité). Ces règles sont applicables, peu importe l'importance des montants.

Si vous recevez une requête ou une demande pour payer un pot-de-vin ou un paiement de facilitation, ou si vous soupçonnez qu'un pot-de-vin ou un paiement de facilitation a été effectué, veuillez signaler ces informations au Département de Conformité Globale d'ACCO Brands à l'adresse

GlobalCompliance@acco.com, au Département juridique, au Département des ressources humaines, à votre responsable ou à MySafeWorkplace.

Importance de l'exactitude de la documentation

Certaines lois anti-corruption créent une infraction distincte pour ne pas conserver des justificatifs exacts sur les transactions commerciales. Assurez-vous que tous les dossiers pertinents - y compris les factures et les notes de frais - reflètent fidèlement les transactions commerciales associées. Vous ne devez jamais fausser les faits, omettre des informations ou modifier les dossiers ou rapports de manière à induire les autres en erreur et vous ne devez jamais aider les autres à le faire.

Rester en dehors des zones grises

Cette politique est conçue non seulement pour donner des directives sur le respect de la loi, mais aussi pour éviter jusqu'à la simple apparence d'une conduite douteuse en relation avec les opérations d'ACCO Brands. Voici quelques conseils utiles pour éviter toute violation des règles :

- En cas de doutes ou d'inquiétudes, n'hésitez pas à poser des questions !
- Ne laissez pas passer un comportement douteux. Prenez la conformité au sérieux et encouragez les autres à faire de même
- Soyez vigilant ! Surveillez étroitement les tiers, surtout s'ils interagissent avec des représentants du gouvernement au nom d'ACCO Brands ou pour le bénéfice d'ACCO Brands
- N'ignorez jamais les rumeurs de paiements inappropriés ou autres activités suspectes ! Veuillez informer l'un des contacts mentionnés ci-dessus afin que nous puissions enquêter sur la situation et prendre les mesures correctives appropriées

Si vous avez des questions sur cette politique ou si une conduite particulière est conforme à la présente politique, veuillez contacter le Département de Conformité Globale d'ACCO Brands à l'adresse GlobalCompliance@acco.com, au Département juridique, au Département des ressources humaines, à votre responsable ou à MySafeWorkplace.

**Prévenir les pots-de-vin et la corruption n'est pas simplement une question juridique,
c'est simplement la meilleure chose à faire !**